

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres composant le Conseil Municipal.....	33
Nombre de membres en exercice.....	33
Présents à la séance.....	27
Absents.....	6

SEANCE DU VENDREDI 23 FEVRIER 2018

Le vendredi vingt-trois février deux mille dix-huit à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi seize février deux mille dix-huit et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,
Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE, M. MOREAU, M. KARI, M. LUNTE, M. BENZOHR, Mme GAUTIER DE BREUVAND, M. LESAGE, Mme MARTINS, Mme HOUSSAIS, M. BRAZY, Mme EYRAUD, M. BUDAK, Mme CHARMANT, M. MICHAULT, Mme VERDIER, M. DUPRE, Mme LEMAIRE, Mme EHRET, M. ROSNET, M. LAHAYE, Mme VEZIRIAN, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme RONDEPIERRE qui a donné pouvoir à M. MOREAU,
Mme TABOURNEAU-BESIERES qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND,
M. GILARDIN qui a donné pouvoir à M. LUNTE,
Mme OUARDIGUI qui a donné pouvoir à Mme DEMURE,
M. JONARD qui a donné pouvoir à Mme TABUTIN,
M. MONNET qui n'a pas donné pouvoir.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BRAZY

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Mairie de Moulins

B.P. 1629

03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur LUNTE**,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que ce débat constitue une formalité substantielle de la procédure nécessaire pour éclairer le vote des conseillers municipaux lors de l'adoption du budget primitif,

Vu le rapport établi par le Service Financier, résumant les orientations générales pour 2018,

Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires à la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 15 février 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne acte à Monsieur le Maire de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué au développement durable,
au patrimoine et rapporteur du budget



M. Stefan LUNTE



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

VILLE DE MOULINS

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

PARTIE I. LE PERSONNEL : LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

La loi NOTRe a introduit l'obligation de faire figurer dans le DOB les données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs, temps de travail et charges de personnel. Les données ci-après permettent de comparer l'évolution des effectifs, dépenses de personnel et éléments de rémunération, entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

En 2016, une deuxième phase de mutualisation a eu lieu en date du 1^{er} mars avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, concernant le transfert vers les services communs de Moulins Communauté de 25 agents municipaux.

En 2017, il n'y a pas eu de nouvelle vague de mutualisation.

Au 1^{er} janvier 2018, la création de 5 nouveaux services communs et la mutualisation d'une Direction de service, entraînera un nouveau transfert d'agents municipaux (44) vers la communauté d'agglomération.

1. Effectifs budgétaires pourvus

Les effectifs permanents pourvus au sein de la Ville de Moulins se décomposent de la manière suivante :

	31.12.2016	31.12.2017
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	214	208
Non-titulaires permanents*	16	20
Total	230	228

* dont 14 guides conférenciers à temps non complet

Ainsi les effectifs budgétaires permanents pourvus sont passés de 230 à 228 agents. La prolongation du programme pluri annuel d'accès à l'emploi titulaire a permis la stagiairisation de 2 agents en 2017 dans ce cadre. En outre, plusieurs agents remplissant également les conditions d'ancienneté de ce programme bénéficient d'une intégration en parallèle de ce dispositif, sur des grades d'accès direct : 2 agents en septembre 2017 et 3 agents en septembre 2018.

Par ailleurs, la collectivité incite ses agents non titulaires à préparer et présenter les concours de la fonction publique territoriale, notamment en leur accordant des autorisations d'absence pour suivre les cycles préparatoires des concours organisés par le CNFPT, chaque fois que les nécessités de service le permettent.

S'agissant des emplois permanents, la filière technique représente près de 55% des effectifs, la filière administrative avec 16% des effectifs et la filière animation 12.5%.

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

Toutes filières confondues, les emplois de catégorie C représentent au 31 décembre 2017, 89 % des postes permanents, 9 % des postes permanents sont pourvus par des emplois de catégorie B et 2 % par des emplois de catégorie A.

Au 1^{er} janvier 2018, les effectifs de la Ville de Moulins vont diminuer du fait du transfert de 44 agents dans le cadre d'une nouvelle phase de mutualisation, via la création de 5 nouveaux services communs et d'une Direction de service mutualisée. Les effectifs concernés sont majoritairement employés au sein des filières technique et culturelle. Parmi ces 44 agents, 27 sont titulaires, et 17 sont des agents sous contrat de droit public ou privé, en CDI ou CDD, dont 14 guides conférenciers intervenant sur le périmètre Patrimoine.

2. Dépenses de personnel et rémunérations

En 2016, la masse salariale de la Ville de Moulins s'est élevée à **9 496 015 €**. En 2017, elle s'est élevée à **9 531 398 €** soit une augmentation de 0.37%.

La rémunération des agents territoriaux se décompose en plusieurs parties :

- ❖ Les éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur, et notamment:
 - le traitement indiciaire qui découle de l'indice détenu par l'agent en fonction de son grade (nombre de points attachés à l'indice multiplié par la valeur du point d'indice) ;
 - le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice ;
 - les charges patronales dont les taux sont fixés par décret.
- ❖ S'ajoutent des éléments accordés de droits comme la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), qui relève des missions occupées par l'agent, les indemnités de régie, d'astreinte, la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), etc.
- ❖ Quant au régime indemnitaire de la collectivité, il se compose des primes pouvant être attribuées en fonction du grade et des missions de l'agent, telles qu'instaurées par la délibération.

Tableau synthétique des principaux éléments de rémunération :

	du 01.01.2016 au 31.12.2016	du 01.01.2017 au 31.12.2017
Rémunération titulaires	4 350 913,34	4 328 210,81
Rémunérations non titulaires	870 877,74	963 877,00
Autres rémunérations *	512 604,93	473 280,08
SFT+NBI	88 665,03	78 440,11
Indemnités titulaires	730 298,43	732 101,57
Heures supplémentaires	245 286,84	293 255,22

* CUI-CAE, emploi d'avenir, apprentis, personnel extérieur

Par ailleurs, des évolutions réglementaires et des éléments de contexte général ont également eu un effet important, à savoir :

- la hausse de 0,6% de la valeur du point de rémunération des agents publics à partir de février 2017 ;
- l'application des mesures relatives au protocole national de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) pour les fonctionnaires, et notamment le reclassement indiciaire des agents, et le transfert primes/points : il s'agit de la transformation en points d'indice de l'intégralité ou d'une partie des primes versées aux fonctionnaires. Cette mesure vise à rééquilibrer la part entre le traitement indiciaire et les primes, moins bien prises en compte pour le calcul de la retraite ;
- l'augmentation du SMIC pour les contrats de droit privé ;
- l'évolution des taux de cotisation retraite (Cnracl et Ircantec) ;
- l'organisation de 4 tours d'élections nationales (impact sur les heures supplémentaires)
- la fin progressive des contrats aidés depuis le mois d'août 2017, entraînant le recrutement sous forme de contrats temporaires d'une partie du personnel précédemment en contrat aidé sur le deuxième semestre 2017 (transfert de coûts entre les « rémunérations non titulaires » et les « autres rémunérations »)

❖ Avantages en nature :

- au 31 décembre 2016, 9 agents percevaient un avantage en nature liés à l'occupation d'un logement
- 31 décembre 2017, 9 agents percevaient un avantage en nature liés à l'occupation d'un logement

D'autres avantages sociaux sont octroyés aux agents de la Ville de Moulins. Citons notamment :

- Adhésion au Comité National d'Action Sociale;
- Participation de la Ville de Moulins à la Garantie Maintien de salaire éventuellement souscrite par les agents, à hauteur de 180€ par an et par agent ;
- Participation financière de la Ville au montant des repas pris par les agents municipaux au R.I.A., à hauteur de 2.82€ sur le coût du repas et de 1.54€ au titre des

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

❖ Prévisions pour 2018 :

Les prévisions pour 2018 laissent entrevoir une évolution à la baisse des effectifs et donc des dépenses de personnel, du fait de la mutualisation opérée au 1^{er} janvier. Outre la mutualisation, peu de changements dans la structure des effectifs sont envisagés à ce jour. Les départs à la retraite éventuels (une demande de départ officielle connue à ce jour) et les autres mouvements liés à la carrière des agents (mutation, détachement, etc) seront analysés au cas par cas pour décider ou non d'un remplacement.

Un possible retour à la semaine des 4 jours sur les écoles maternelles, laisserait entrevoir un impact sur les dépenses de personnel (en particulier sur les non titulaires aux postes d'ATSEM, et sur l'accueil périscolaire).

Par ailleurs, la fin du dispositif des contrats aidés annoncée en août 2017 aura de forts impacts sur la masse salariale 2018, car un certain nombre de bénéficiaires ont d'ores et déjà vu leur contrat prolongé sous forme de CDD sur le 1^{er} semestre 2018, afin d'assurer la continuité de service dans les périmètres concernés. Dans l'hypothèse où l'ensemble des personnes travaillant sous ce type de contrat en 2017 étaient recrutées sous forme de CDD ou intégrés en tant que stagiaires en 2018, le surcoût financier pour l'année 2018 est estimé à 365 000 €. Des arbitrages devront être pris sur les périmètres concernés afin de voir dans quelle mesure cette charge financière pourra être supportée.

En outre, la hausse de la cotisation salariale CSG au 1^{er} janvier 2018, qui doit être compensée en paye par la mise en place d'une indemnité compensatrice afin que cette hausse soit neutre pour l'agent, pourrait avoir un impact financier pour la collectivité, en fonction des mesures prises par l'Etat en contrepartie.

Notons également l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2018 qui passe de 9,76 à 9,88€ bruts/heure (+1,23%).

Enfin le jour de carence introduit sur la période 2012 à 2014 afin de rapprocher la situation des personnels du secteur public de celle du secteur privé (pour lequel 3 jours de carence sont institués) puis retiré en 2014, est de nouveau introduit dans les trois fonctions publiques dès le 1^{er} janvier 2018.

3. Durée effective du travail

Le régime annuel de travail au sein de la Ville de Moulins a été déterminé par la délibération. Elle fixe la durée hebdomadaire du travail à 35 heures hebdomadaires avec une organisation sur un cycle de 37 heures de travail hebdomadaires, donnant ainsi 11 jours de repos compensateurs. La durée du travail d'un agent à temps complet s'est donc élevée en 2017 comme en 2016 à 1 607 heures, auxquelles il faut déduire 3 jours de « pont » accordés par l'autorité territoriale.

PARTIE II. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, prévoit qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

La projection des dépenses de fonctionnement présentée ci-dessous a été réalisée sans prendre en compte d'éventuelles nouvelles phases de mutualisation de personnel et sans hypothèses d'emprunts nouveaux sur la période.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement en € tous budgets confondus	19 478 351	19 835 977	20 195 242	20 561 830	20 933 903	21 313 551

PARTIE III

SA GESTION, SES ORIENTATIONS

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

L'évaluation de la gestion d'une collectivité



L'évaluation de la gestion d'une collectivité doit se faire sur plusieurs années en tenant compte exclusivement :

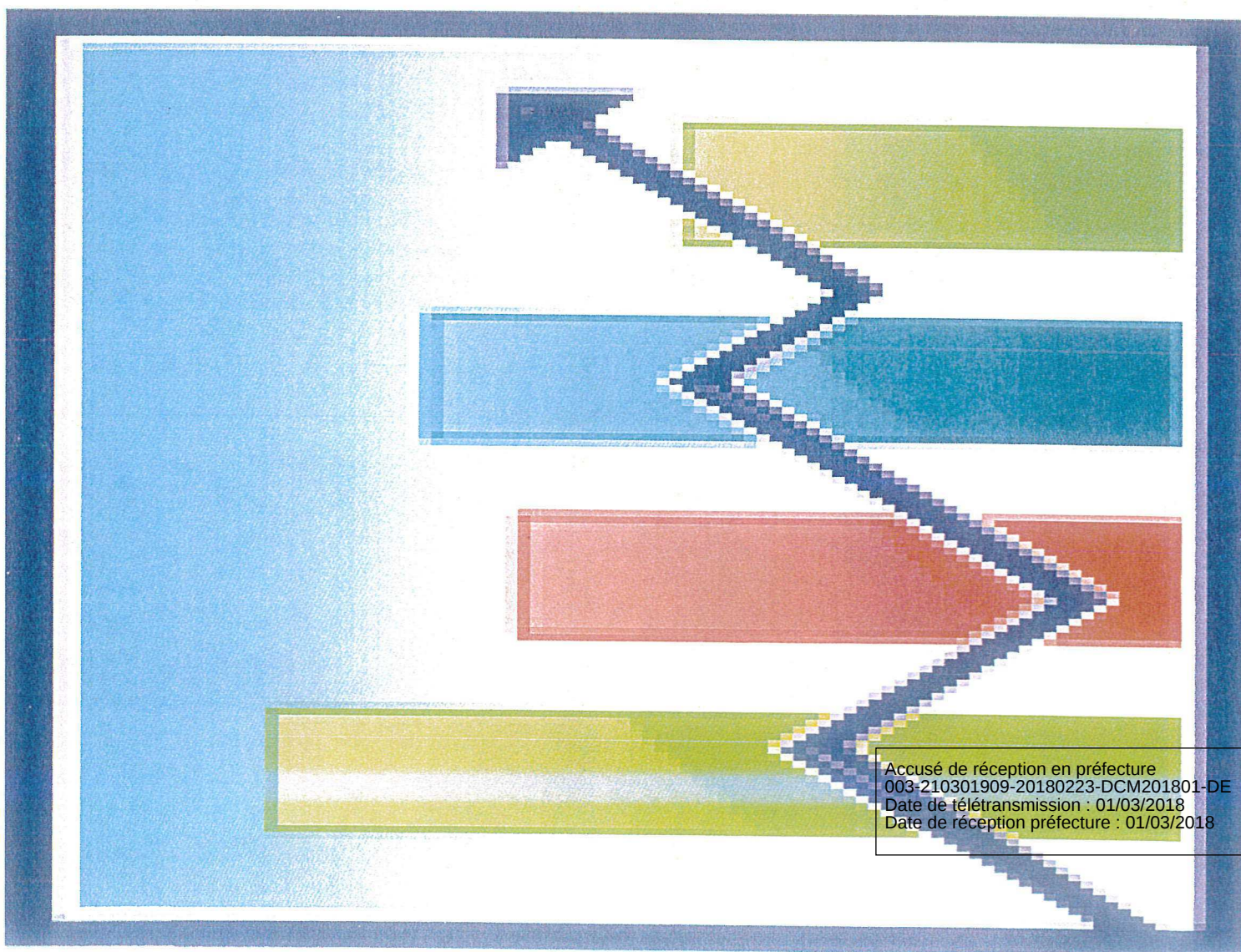
SOIT des montants en valeur absolue (épargne de gestion, autofinancement, encours de dette, dépenses d'équipement...)

SOIT des ratios purement financiers (ratio de solvabilité, scoring...)

NB : L'utilisation des ratios comptables (sociologiques) est utile uniquement pour se comparer avec d'autres collectivités.

Leur absence de fiabilité du fait des variations de population ne permet pas de les classer dans les ratios financiers

UNE VILLE ECONOME

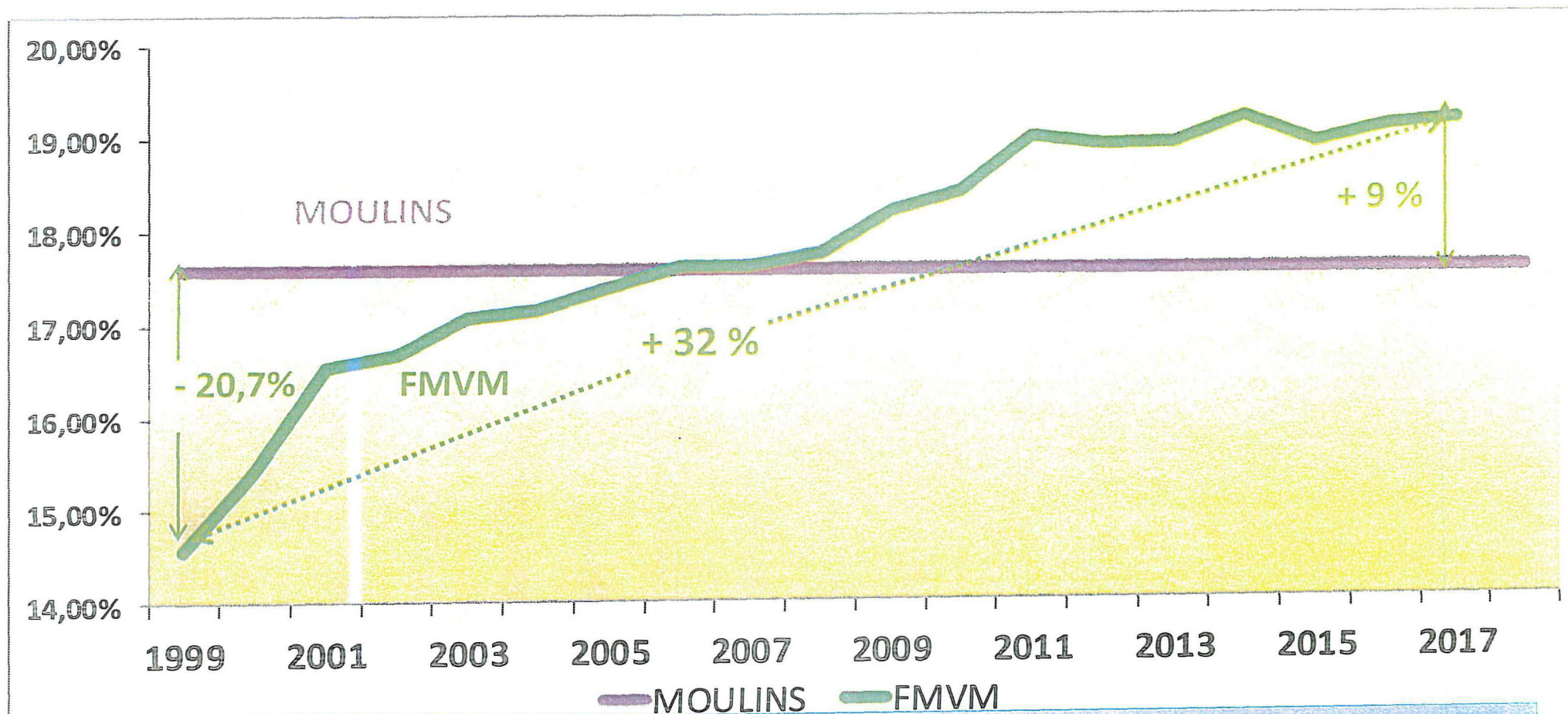


Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018



UNE VOLONTE DE RENDRE MOULINS FISCALEMENT ATTRACTIVE PAR SES TAUX...

TAUX de Taxe d'habitation : Etude comparée



Moulins n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 24 ans
contrairement aux villes de même strate (FMVM) dont le taux moyen reste
largement supérieur à celui de Moulins
(Taux de taxe d'habitation : **+ 32 % en 18 ans**)

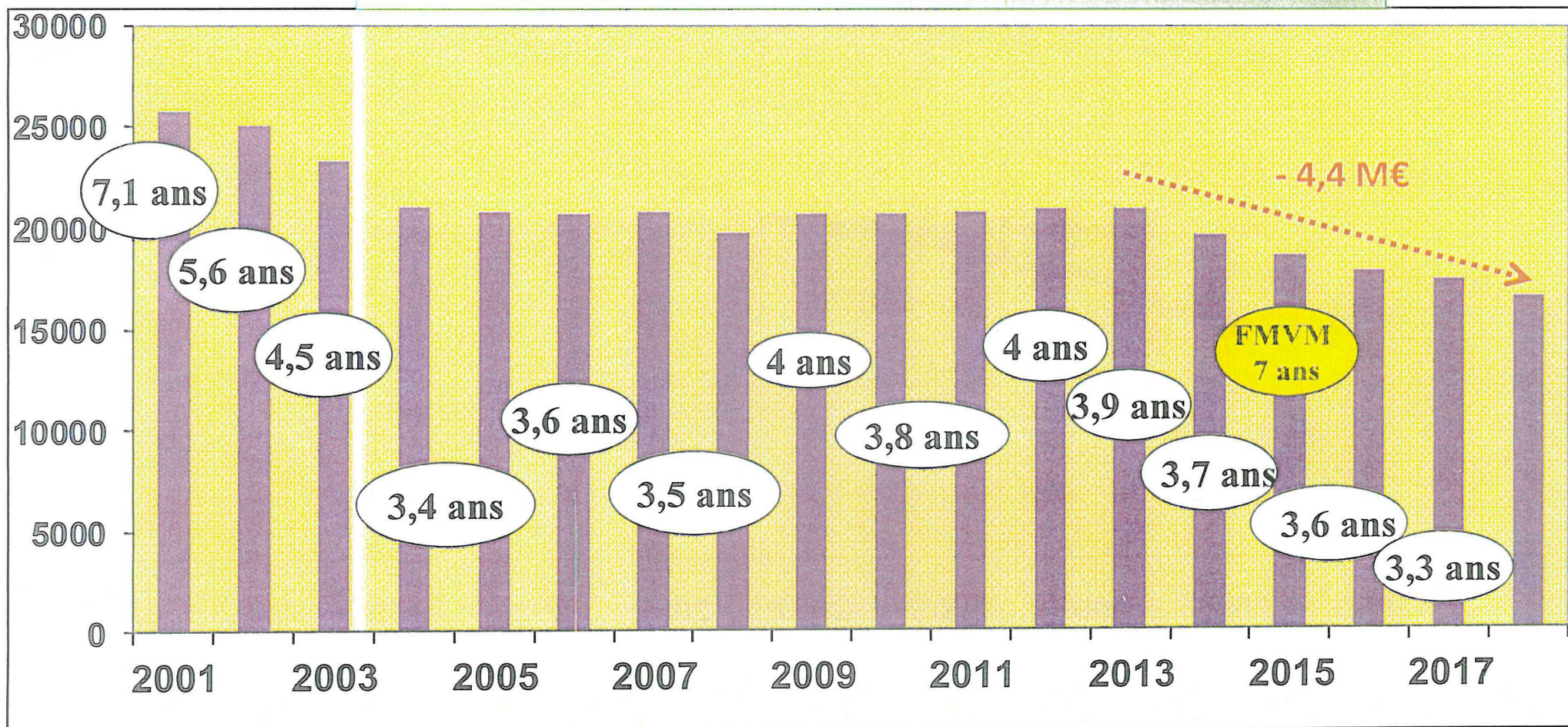


UNE MAITRISE DE LA DETTE

Stock de dette (en K€)

Moulin : 3,3 années pour rembourser sa dette

FMVM : 7 années pour rembourser leur dette

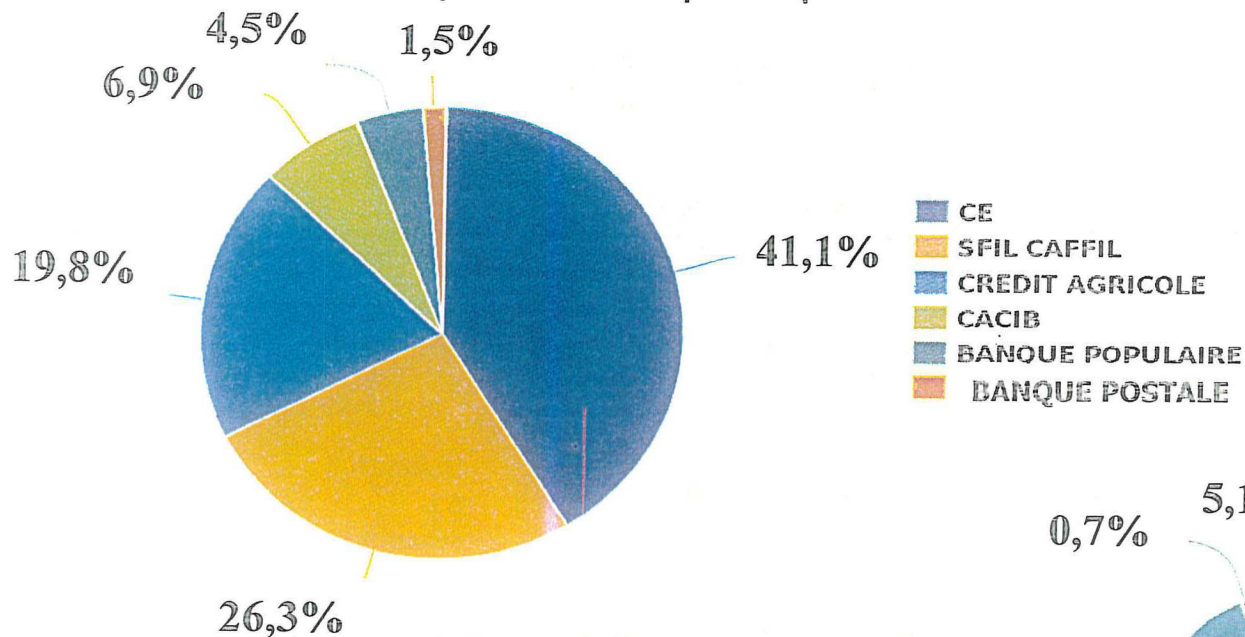


L'encours de dette diminue sur la période 2001-2017 : - 32%
Pas d'emprunt de 2014 à 2016, 2018 : équilibre budgétaire en cours

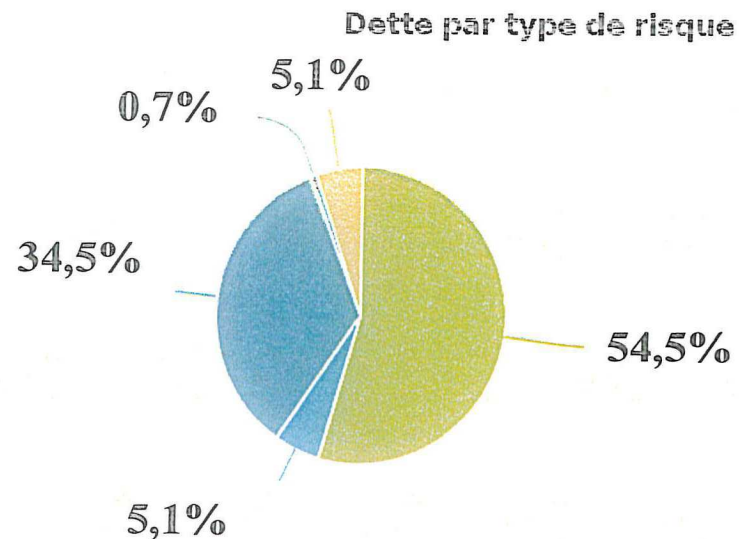


LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE AU 01/01/2018

Répartition du CRD par banque



Budget principal et budgets annexes

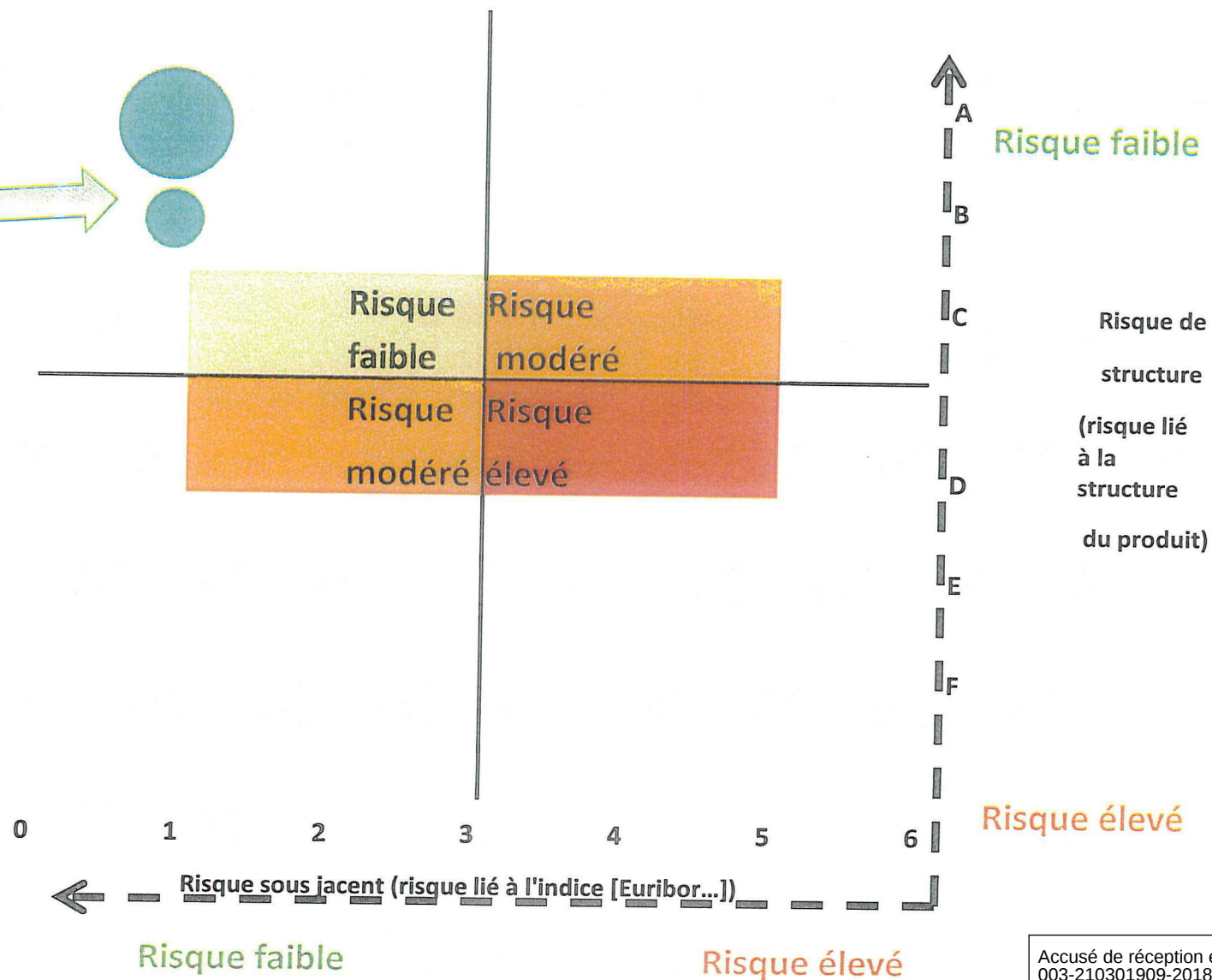


Taux moyen 2.46 %
Durée de vie moyenne 8 ans et 7 mois



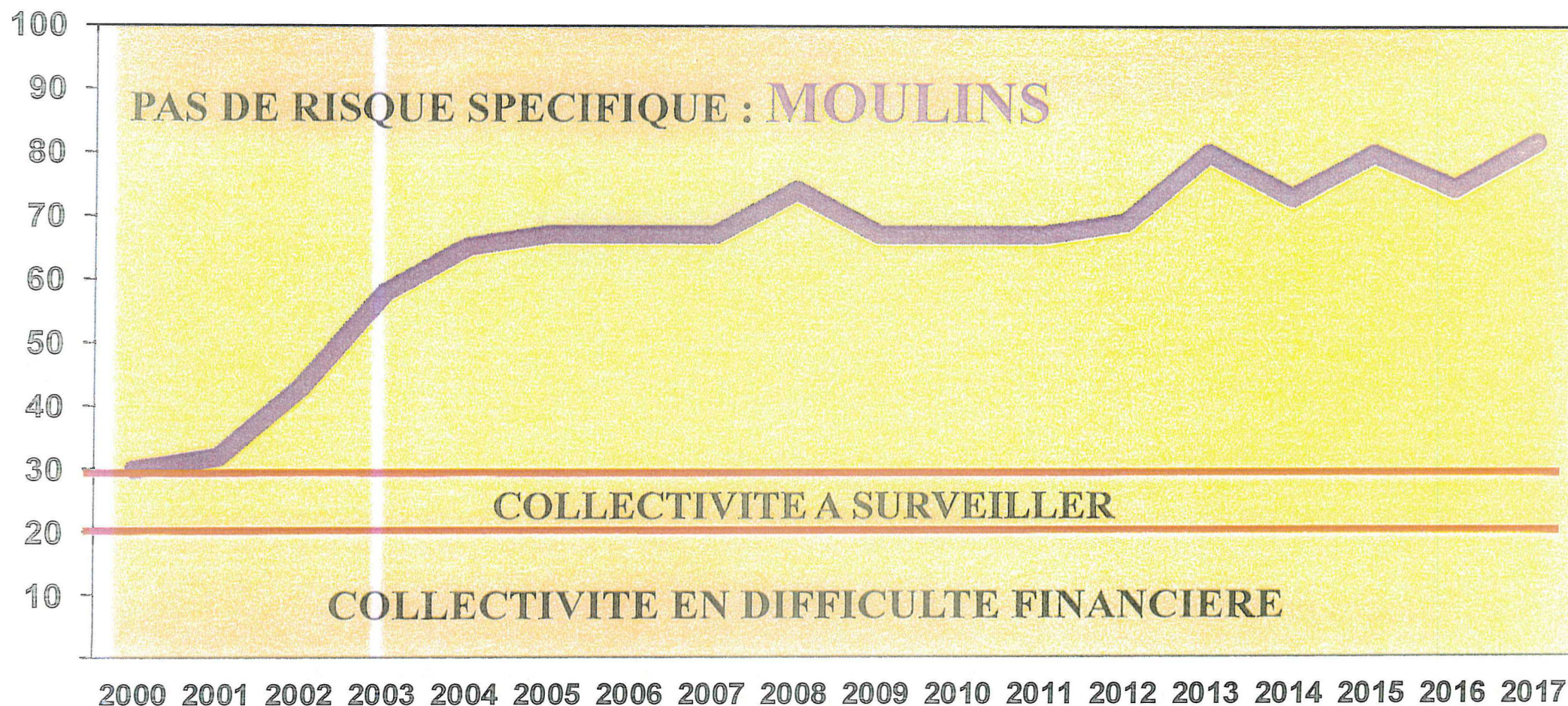
LA CHARTE GISSLER AU 01/01/2018

La dette de
Moulins se
situe dans la
zone à risque
faible





LA NOTATION DE LA VILLE DE MOULINS PAR LE TRESOR PUBLIC : LE SCORING

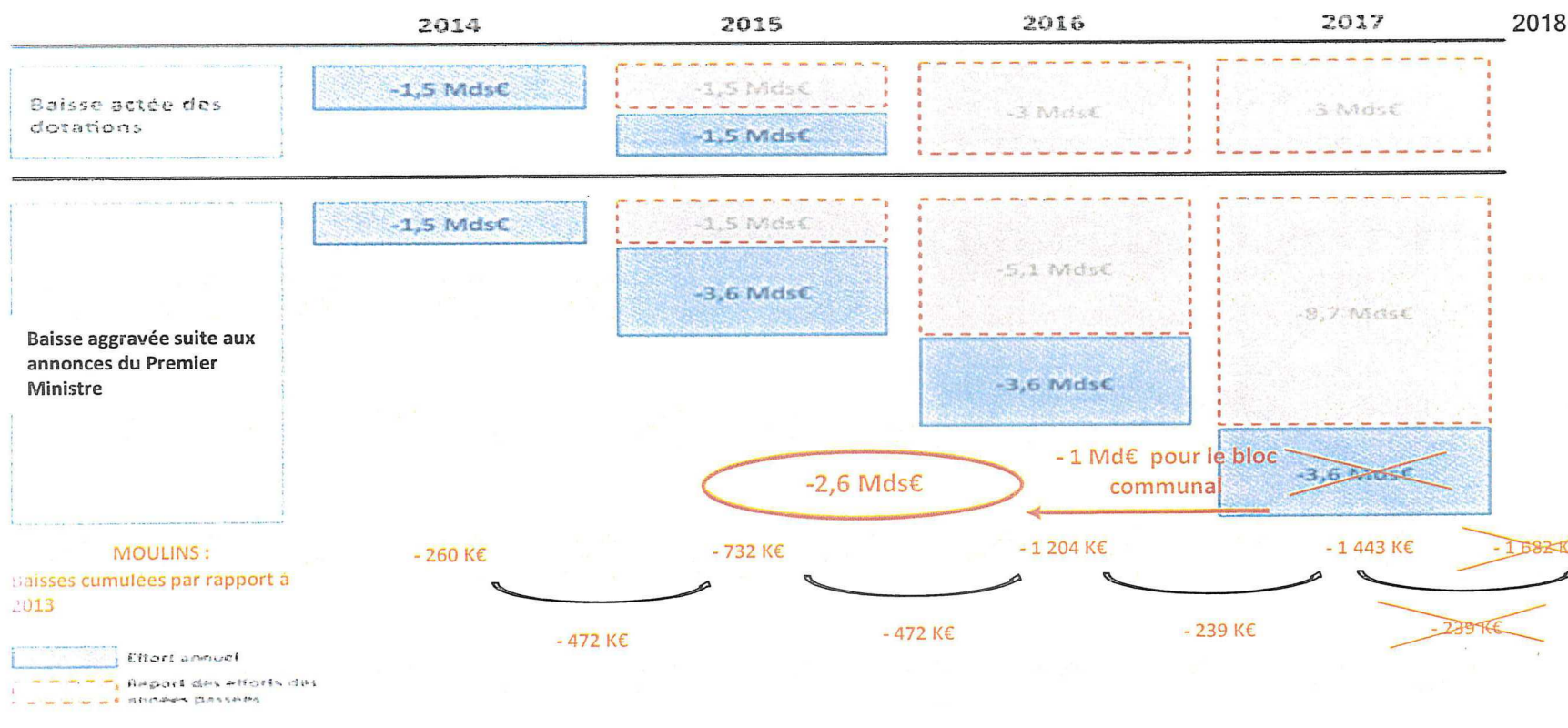


NB : Prise en compte des 4 ratios : autofinancement courant, surendettement, rigidité des charges, Mobilisation du potentiel fiscal.

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-D-13
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

PERIODE 2014/2018 : BAISSSE DE LA DGF

Préfiguration pour l'ensemble des collectivités locales



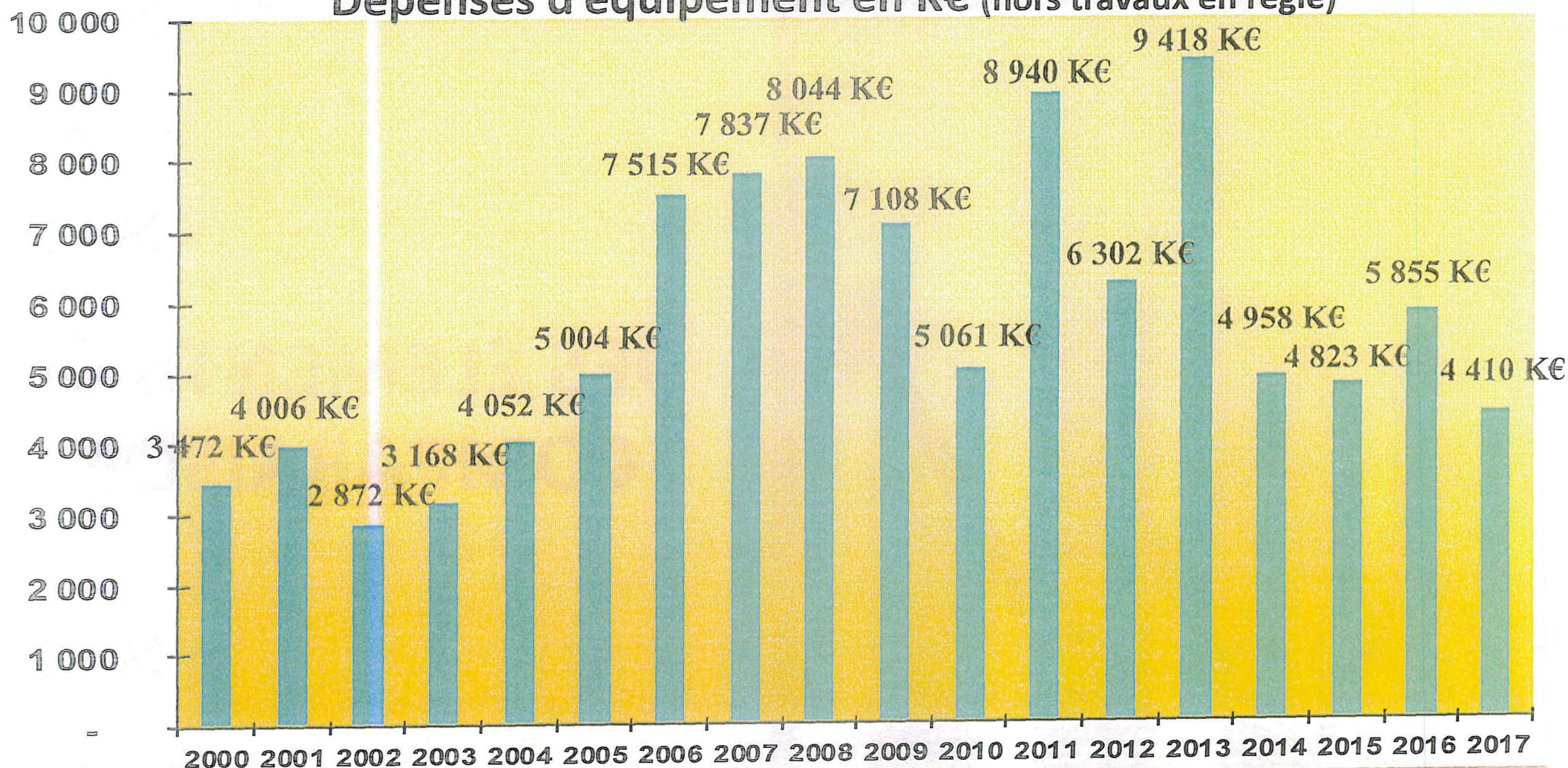
Loi de finances pour 2018 :

➡ Réduction de moitié de la dernière tranche de baisse des dotations en 2017 ne sera pas reportée en 2018



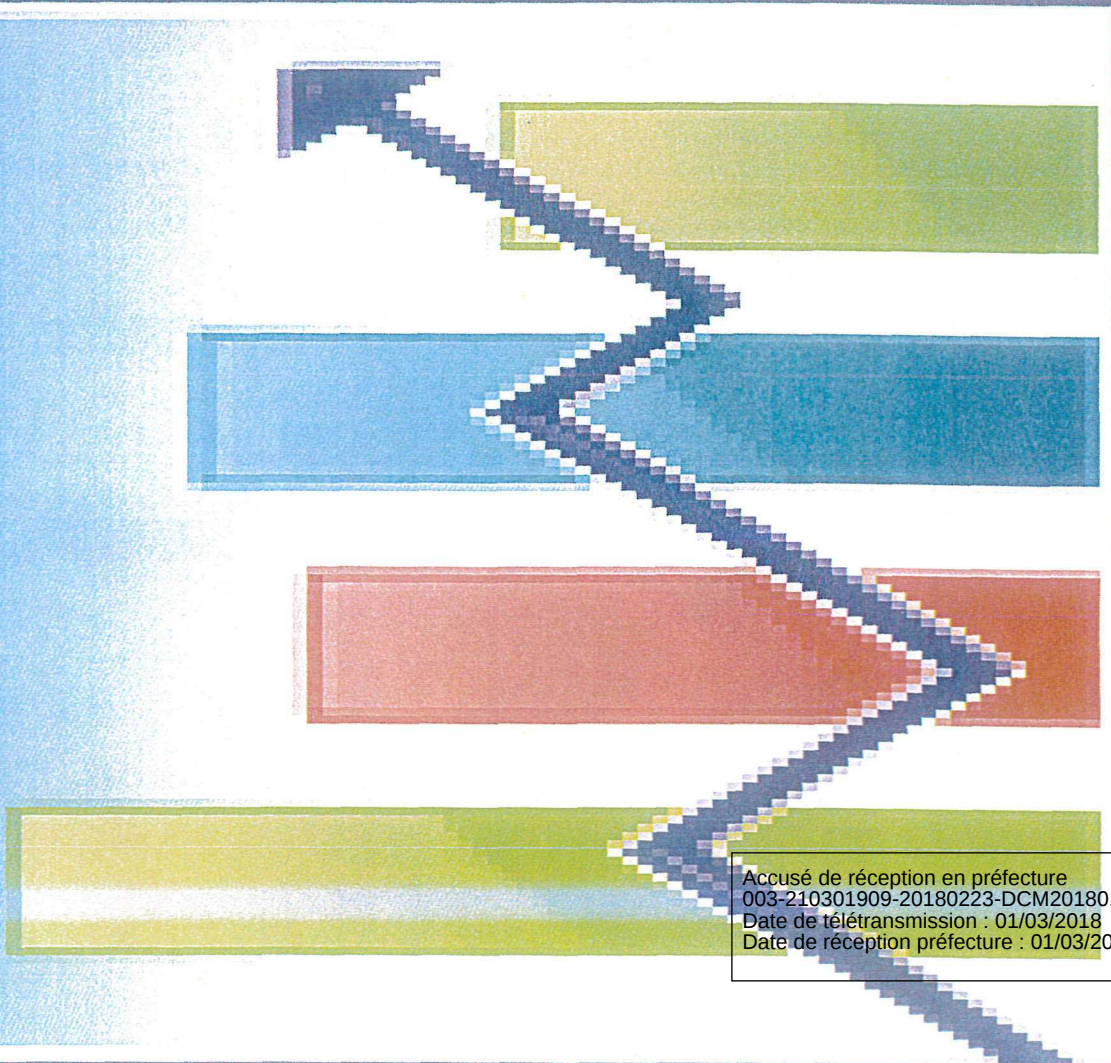
UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS MAINTENUE

Dépenses d'équipement en K€ (hors travaux en régie)



2017 : fin de paiement de projets structurants pour le territoire dont le démarrage des travaux a eu lieu en 2015 (salle des fêtes, place Maréchal de Lattre de Tassigny...), travaux à l'école Léonard de Vinci...

DES ELEMENTS DE COMPARAISON

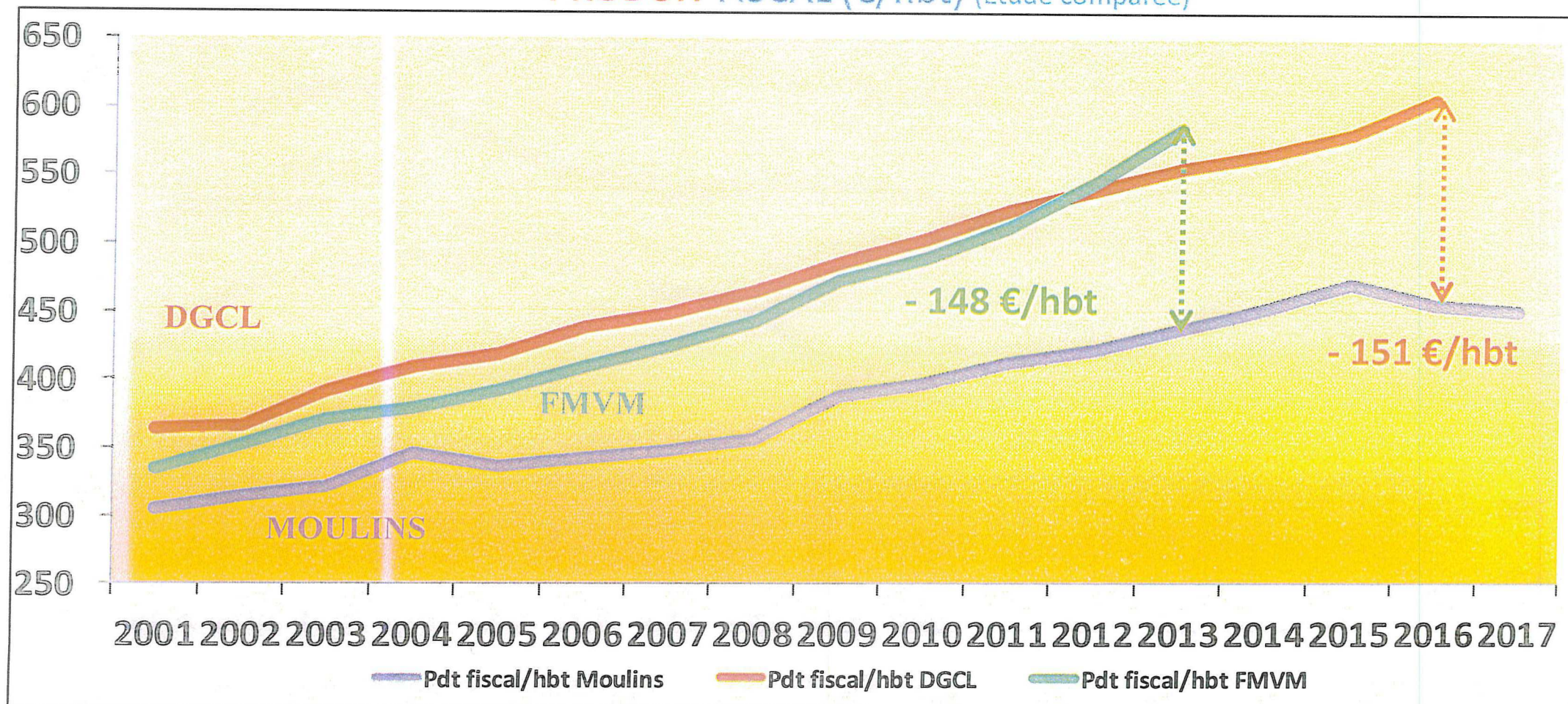


Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018



UNE VOLONTE DE RENDRE MOULINS FISCALEMENT ATTRACTIVE

PRODUIT FISCAL (€/hbt) (Etude comparée)

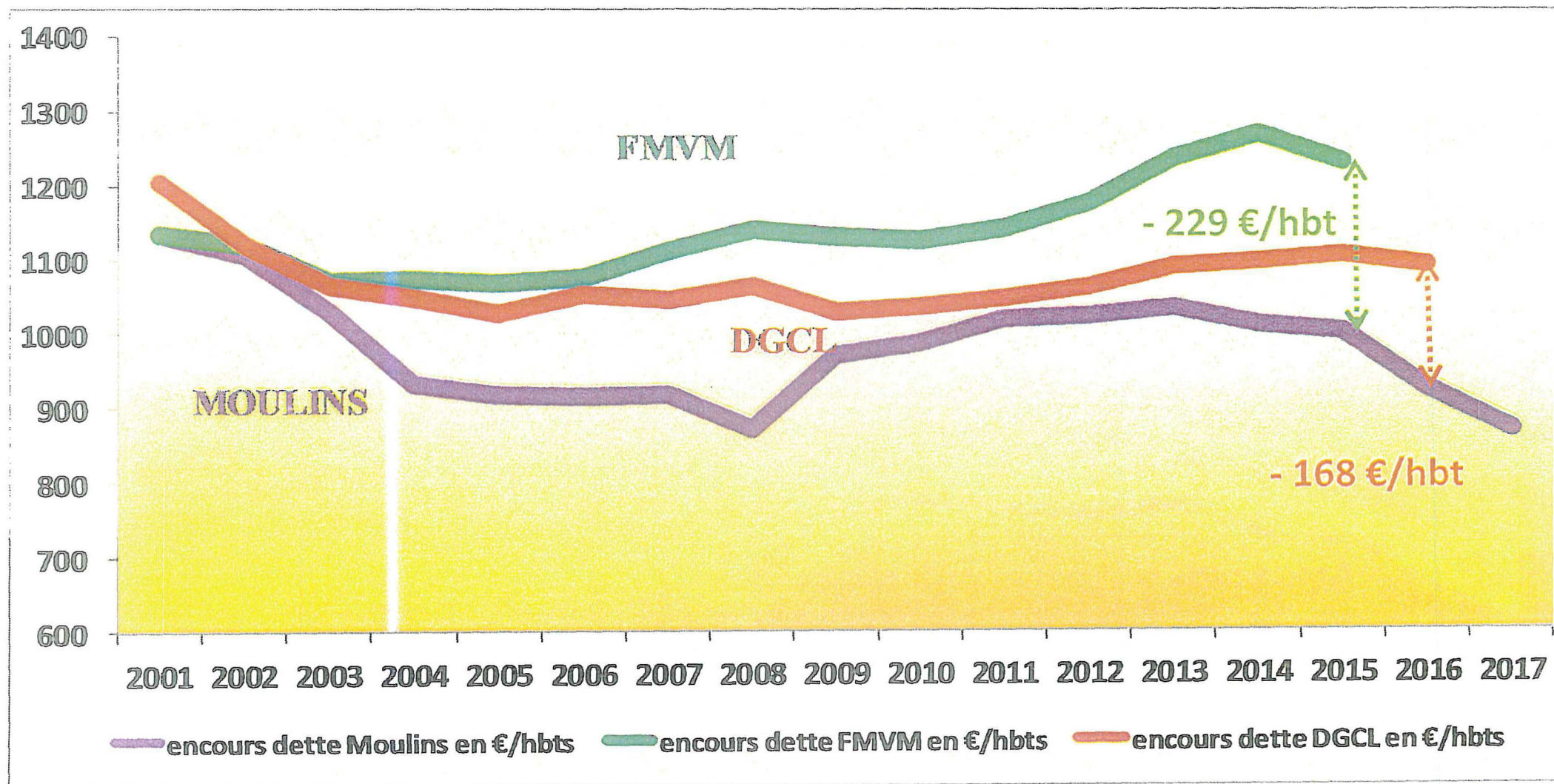


En 2016, Moulins a un produit fiscal
inférieur de 151 €/hbt par rapport aux villes de même strate



UNE MAITRISE DE LA DETTE

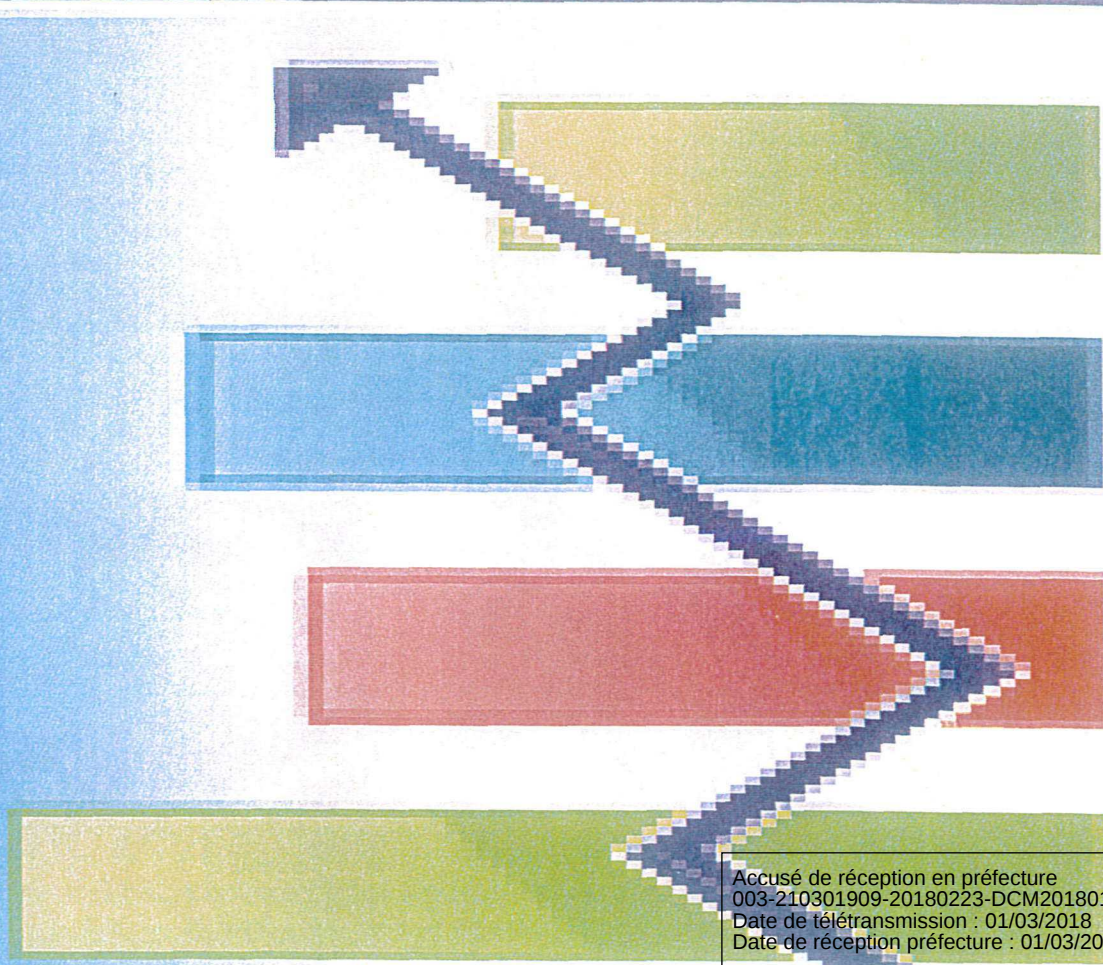
ENCOURS DE DETTE (€/hbt) (Etude comparée)



En 2016, Moulines a un encours de dette inférieur de 168€/hbt par rapport aux villes de même strate (DGCL).



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018



Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

En conclusion :

En 2018, Moulins, **sans augmenter ses taux d'imposition** depuis 24 ans...

...avec **un produit fiscal inférieur de 151 €** par habitant

...**maîtrise** ses dépenses de fonctionnement

...se **désendette en 2018** (- 32 % sur la période 2001/2017)

...**et poursuit** sa politique d'investissement.



Investissements 2018 : 8 920 K€

(reports + BP)

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

Reconquête de la Rivière Allier dans la continuité de l'aménagement des berges avec une mise en valeur de la rivière

- Poursuite des études opérationnelles pour le franchissement de l'Allier avec le 2^{ème} pont : 70 K€
- L'année 2018 est l'année officielle du dépôt des études règlementaires

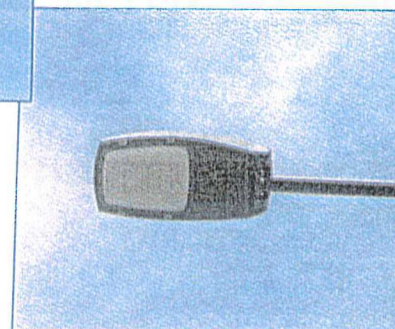


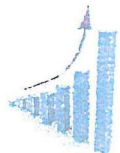


UNE VILLE ENCORE PLUS BELLE, MIEUX EQUIPEE

Amélioration du cadre de vie par la poursuite de l'action menée sur l'entretien courant

- Réfection de diverses voies communales, des feux tricolores, amélioration de l'éclairage public (mise en place d'éclairage à LED, ...) dans le respect des normes environnementales et mise en place de la norme DT-DICT (SIG et détection des réseaux) : 950 K€
- Mobilier urbain, jeux d'enfants, horodateurs, illuminations de Noël...: 140 K€





UNE VILLE ENCORE PLUS BELLE, MIEUX EQUIPEE

Amélioration du cadre de vie par la poursuite de l'action menée sur l'entretien courant

- Réfection de divers bâtiments communaux → 2 050 K€, dont :
 - Rénovation des écoles du quartier Sud (mise en place de préaux) : 400 K€
 - Aménagement des archives dans l'ancienne école des mimosas : 610 K€
 - Aménagement de bureaux aux ST : 460 K€
 - Travaux de sécurité à l'Espace Villars : 40 K€
 - Raccordements au chauffage urbain : 105 K€
 - Travaux de chauffage et de sécurité : 100 K€
 - Ad'AP des bâtiments communaux : 100 K€
 - Divers bâtiments (Hôtel de ville, St-Pierre, Salle des fêtes, ...) : 115 K€
 - Remplacement de la thermoscelleuse à la cuisine centrale : 100 K€
 - Etudes diverses dont Sacré Cœur : 20 K€
- Achats d'équipements divers → 800 K€



Archives municipales

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-D24
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018



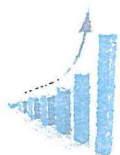
UNE VILLE ENCORE PLUS SOLIDAIRE

Aide en faveur de la réhabilitation du parc locatif privé permettant d'offrir des logements adaptés à la demande

- Proposition de nouveau dispositif 2018 : 150 K€

Financement de :

- La réhabilitation des logements occupés par des propriétaires modestes,
- La sortie de vacance logement locatif privé,
- L'accession à la propriété dans des logements vacants depuis 1 an,
- Le changement de destination d'anciens locaux commerciaux en local d'habitation,
- La création d'ascenseurs dans des immeubles collectifs



UNE VILLE ENCORE PLUS SOLIDAIRE



Aide en faveur de la réhabilitation du parc locatif privé permettant d'offrir des logements adaptés à la demande

○ Bilan de l'OPAH-RU (2011-2017)

Un partenariat avec l'Anah, Moulin Communauté, le Conseil Départemental avec la mise en place d'un guichet unique, la Maison de l'Habitat et du Logement :

- 969 contacts depuis le début de l'opération dont 86 en 2017
- 122 logements réhabilités (ou en cours)
- Au total :
 - 2 200 000 € de subventions
 - 5 300 000 € de travaux



Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE26
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018



UNE VILLE AVEC PLUS D'ANIMATIONS ET DE CULTURE



Mise en valeur du patrimoine culturel par l'amélioration de l'accessibilité, la réhabilitation et l'embellissement de certains sites patrimoniaux et monuments culturels

- Continuité des travaux Chapelle Saint Joseph : 955 K€

- Hôtel de Moret exposition RSV : 55 K€

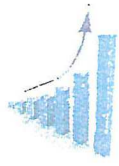


Hôtel de Moret



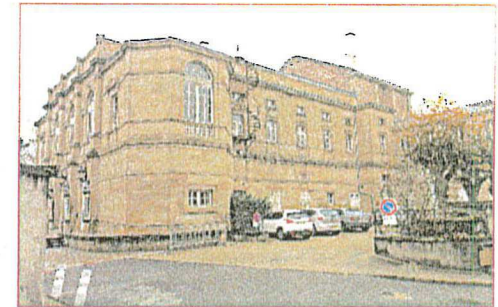
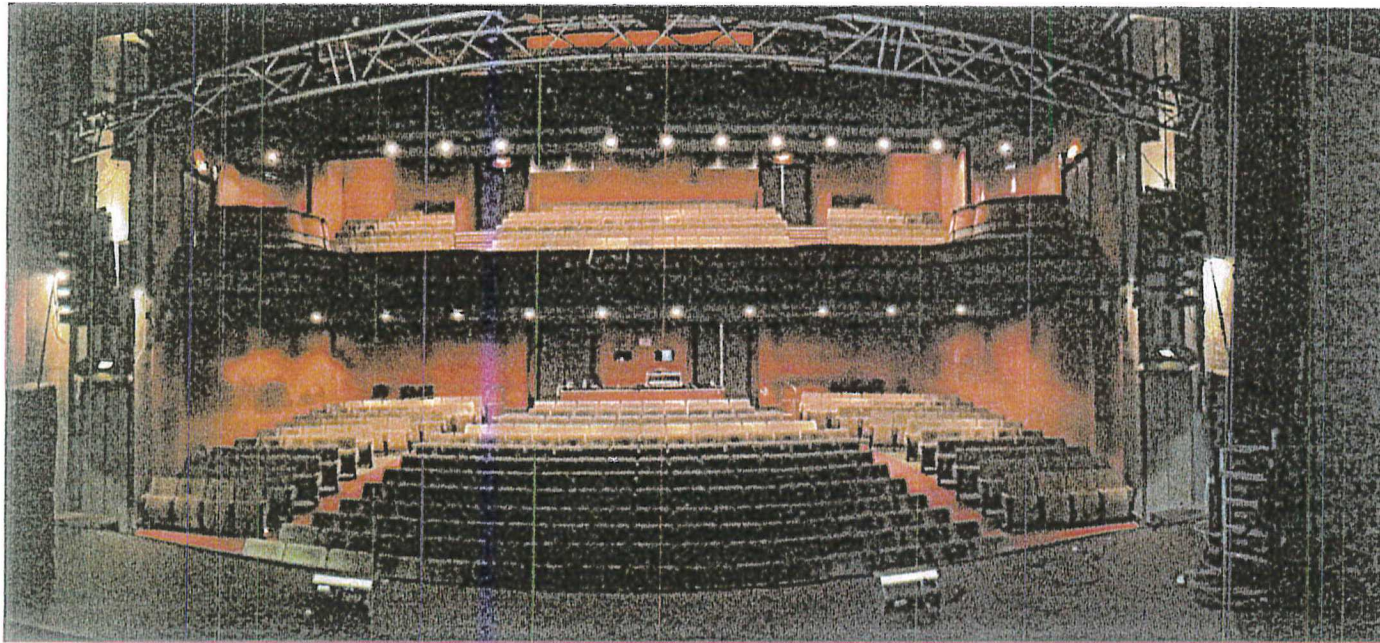
Chapelle de la Visitation

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-DE
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018

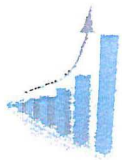


UNE VILLE AVEC PLUS D'ANIMATIONS ET DE CULTURE

Mise en valeur du patrimoine culturel par l'amélioration de l'accessibilité, la réhabilitation et l'embellissement de certains sites patrimoniaux et monuments culturels



- Etudes et travaux de rénovation du théâtre : 2 150 K€



UNE VILLE ENCORE PLUS SOLIDAIRE

Offre de services en direction des séniors

Un concept de maintien en autonomie sur le site de la résidence Ste Thérèse

Cette résidence accueille nos aînés, qui, tout en conservant leur autonomie, peuvent bénéficier de services communs soulageant le quotidien.

Depuis sa mise en service, en 1978, cet établissement de 70 logements et 4 logements d'accueil, n'a bénéficié que de travaux d'embellissement. Il convient de mettre cette résidence à jour au niveau du confort thermique et du confort d'usage pour un mieux vivre des résidents.

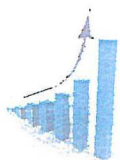


UNE VILLE ENCORE PLUS SOLIDAIRE

Offre de services en direction des seniors

Amélioration du confort thermique

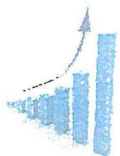
- Mise en place d'une isolation du bâtiment par l'extérieur,
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Mise en place d'un chauffage à circulation d'eau chaude en remplacement de l'électrique,
- Raccordement du chauffage et de l'eau chaude sur le réseau de chaleur.



UNE VILLE ENCORE PLUS SOLIDAIRE

Offre de services en direction des séniors

- Amélioration du confort d'usage des logements
 - Reprise des aménagements (compris salle de bains),
 - Mise en conformité électrique,
 - Remplacement des sols et reprise des embellissements,
 - Mise à disposition d'une cave par logement ;
- Amélioration du confort d'usage des zones d'agrément
 - Redéfinition des espaces communs en rez de chaussée : buanderie, salons, salles à manger, zones d'accueil pour services d'agrément,...
 - Réfection de l'office et des locaux techniques,
 - Mise à disposition d'un lieu d'agrément en toiture terrasse.



UNE VILLE ENCORE PLUS SOLIDAIRE

Offre de services en direction des familles

Coût total de l'opération : 4 420 K€

Participation de la Ville de Moulin par le biais de garanties d'emprunts



Avril 2018 : démarrage du chantier

Juin 2020 : fin des travaux

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20180223-DCM201801-D32
Date de télétransmission : 01/03/2018
Date de réception préfecture : 01/03/2018



UNE VILLE ENCORE PLUS SPORTIVE

Réhabilitation des espaces sportifs : 65 K€

- Rénovation du pignon Nord du tennis couvert du stade Hector Rolland
- Rénovation de plomberie des vestiaires du stade de rugby

